

## **Passer l'hiver au chaud... c'est maintenant qu'il faut y penser**

*Votre maison c'est l'hôtel des courants d'air ? Vos factures d'énergie sont un peu lourdes à supporter ? Il est temps de penser aux travaux de rénovation énergétique... pour retrouver du confort cet hiver. Pour vous aider à engager ces travaux, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) propose deux aides financières adaptées à vos besoins : Habiter Mieux sérénité et Habiter Mieux agilité.*

« *Maintenant, quand on se lève le matin, on a chaud !* », se réjouit Émilie. Cette mère de deux enfants gagne environ 1 600 euros par mois. Trop peu pour financer les 17 000 euros de travaux nécessaires à la rénovation énergétique de sa maison mal chauffée. Heureusement, elle a bénéficié de 10 500 euros d'aide Habiter Mieux sérénité de l'Anah. Émilie a ensuite pu payer le reste à charge de 6 500 euros grâce au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et à ses économies. Résultats ? Une chaudière à condensation gaz a remplacé la chaudière au fuel, les fenêtres ont été remplacées et une VMC (ventilation mécanique contrôlée) a été installée. L'ensemble a permis un gain de performance énergétique de 25 %... qui se traduit, bien sûr, par une réduction conséquente de la facture.

Et vous ? Vous êtes prêt à envisager ces travaux ? Comme Émilie, vous pouvez recourir aux aides Habiter Mieux de l'Anah. Déclinées en deux offres différentes, celles-ci s'adaptent à vos besoins.

### **Être accompagné pour financer un bouquet de travaux : Habiter Mieux sérénité**

Si votre maison ancienne a besoin de travaux importants, l'offre Habiter Mieux sérénité est faite pour vous. Destinée aux propriétaires, dont les revenus ne dépassent pas les plafonds fixés par l'Anah, Habiter Mieux sérénité permet de financer un ensemble de travaux de rénovation énergétique. Le montant maximum de cette aide est compris entre 7 000 et 10 000 euros, complété par une prime de 1 600 à 2 000 euros. Vous ne savez pas quels travaux entreprendre et comment procéder ? Un opérateur-conseil professionnel sera à vos côtés pour mener les démarches et vous conseiller à toutes les étapes : diagnostic thermique, devis, établissement du dossier pour les subventions... Cet accompagnement est également financé par une aide forfaitaire de 560 euros.

### **Financer rapidement des travaux efficaces : Habiter Mieux agilité**

Parfois il faut faire vite... L'offre Habiter Mieux agilité répond à ce besoin : vous permettre de faire rapidement un type de travaux de rénovation énergétique reconnus les plus efficaces comme un changement d'une chaudière ou du mode de chauffage, l'isolation des murs, et l'isolation de combles aménagés ou aménageables. Le montant maximum de l'aide Habiter Mieux agilité est de 7 000 à 10 000 euros, toujours sous conditions de ressources.

Pour en savoir plus sur ces deux aides Habiter Mieux, rendez-vous sur : [\[à compléter\]](#)

#### **Trois propositions pour orienter vos administrés :**

> le site de votre collectivité ou le contact local d'opérateur-conseil

> [anah.fr](http://anah.fr)

> ou le service en ligne [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

*Ce service est disponible si votre collectivité est située en :*

- Bourgogne Franche-Comté (tous départements)
- Grand Est (tous départements)
- Hauts de France (tous départements)
- Normandie (tous départements)
- Occitanie (tous départements)
- Pays de Loire (tous départements)
- Bretagne : Côte d'Armor, Morbihan, Ille et Vilaine
- Provence Alpes Côte d'Azur: Alpes Maritimes, Var, Vaucluse, Hautes Alpes
- Auvergne Rhône Alpes : Ain, Cantal